



Conseil de sécurité

Distr. générale
2 juillet 2004
Français
Original: anglais

Rapport de la mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest, 20-29 juin 2004

I. Introduction

1. Dans sa lettre datée du 15 juin 2004 (S/2004/491), le Président du Conseil de sécurité a informé le Secrétaire général qu'une mission du Conseil se rendrait en Afrique de l'Ouest du 20 au 29 juin 2004. Son mandat et sa composition sont présentés en annexe.

2. La mission a quitté New York le 20 juin et s'est rendue au Ghana (22 juin), en Côte d'Ivoire (22 et 23 juin), au Libéria (24 juin), en Sierra Leone (25 juin), au Nigéria (26 juin), en Guinée-Bissau (27 et 28 juin) ainsi qu'en Guinée (28 juin).

Résumé

3. En s'investissant considérablement dans des missions de maintien de la paix et dans l'aide au développement en Afrique de l'Ouest, la communauté internationale et l'Organisation des Nations Unies ouvrent aux pays de la région une possibilité réelle de briser le cercle du conflit et de la pauvreté et de construire une paix et un développement durables. C'est pourquoi la mission a concentré son attention sur le lien entre sécurité et développement, la nécessité d'instaurer une bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme, sans lesquels il ne saurait y avoir de paix et de prospérité durables, ainsi que sur l'importance d'une approche dynamique de la prévention des conflits.

4. Pour réaliser une paix et un développement durables en Afrique de l'Ouest, en particulier, il importe d'adopter une approche collective. Les frontières de la région sont tellement poreuses et les problèmes – liés notamment aux armes légères, aux combattants, aux enfants soldats, au VIH/sida – les franchissent avec une telle facilité que les pays doivent unir leurs forces s'ils veulent réellement avoir des chances d'instaurer un changement durable. Il en est de même pour l'ONU. Les différentes missions qui opèrent dans la sous-région doivent coordonner leur action, de même que les innombrables éléments du système des Nations Unies présents dans chaque pays, avec d'autres acteurs, en poursuivant des objectifs communs dans le cadre d'une stratégie globale. Cette stratégie doit recouvrir le passage du maintien de la paix à la consolidation de la paix et au développement, sans oublier le rôle que jouent les opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans la création des conditions socioéconomiques favorables à la stabilité définitive, sans oublier des



opérations viables de désarmement, démobilisation, réadaptation et réinsertion (DDRR).

5. Dans tous ces domaines, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) joue un rôle de plus en plus actif et précieux, mobilisant les pays de la sous-région pour mener des missions de maintien de la paix, conduisant des initiatives de règlement des conflits, en particulier, récemment, au Libéria et en Côte d'Ivoire, et travaillant avec le Bureau des Nations Unies en Afrique de l'Ouest à une stratégie régionale de prévention des conflits. Grâce à la volonté politique de ses États membres et à l'appui soutenu de l'ONU et d'autres partenaires, ces efforts contribuent progressivement à instaurer la sécurité et la stabilité dans la sous-région, ce qui devrait ouvrir la voie au renforcement de l'intégration économique et de la croissance.

6. La mission a coïncidé avec d'importants progrès dans la consolidation de la paix dans la sous-région, si l'on excepte l'échec préoccupant du processus de paix en Côte d'Ivoire. La consolidation de la paix après le conflit était en bonne voie en Sierra Leone. La situation s'était considérablement améliorée au Libéria, grâce au désarmement et à la démobilisation de nombreux combattants, au déploiement de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) et au démarrage de la préparation des élections de 2005. La Guinée-Bissau avait mené à bien des élections législatives, pas important vers le rétablissement de l'ordre constitutionnel et la promotion d'une paix durable et de la stabilité. Le Conseil était toutefois gravement préoccupé par la situation en Côte d'Ivoire, où l'application de l'Accord de Linas-Marcoussis avait subi un grave revers et où le Gouvernement de réconciliation nationale ne fonctionnait plus normalement.

7. En Côte d'Ivoire, le message essentiel de la mission était qu'il incombait individuellement au Président Laurent Gbagbo et à toutes les parties de trouver une solution à l'impasse politique. Le Président Gbagbo a promis à la mission qu'il proposerait un texte à l'Assemblée nationale avant le 28 juillet et réglerait les questions de la radio de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et de l'accord sur le statut des forces avant la fin de juin. De l'avis de la mission, le Conseil de sécurité doit suivre de près ces engagements et, au besoin, prendre des mesures à l'encontre de ceux qui ne les honoreraient pas. La mission a également souligné que les agressions contre l'ONU ou son personnel étaient absolument inacceptables; le Conseil devrait également être prêt à réagir par des mesures ciblées.

8. Au Libéria, la mission a trouvé le Président Charles Gyude Bryant résolu à mettre le pays sur la voie d'élections libres, régulières et transparentes en 2005. Cela ne va pas sans soulever de sérieux problèmes : instaurer la sécurité dans les nombreuses parties du pays où règne encore l'anarchie; désarmer les anciens combattants et, ce qui est plus difficile, leur assurer une formation et un emploi, et rétablir l'autorité civile dans l'ensemble d'un pays essentiellement livré à lui-même depuis 15 ans. La mission espère que l'attachement du Président Bryant à une bonne gouvernance et à la démocratie sera apprécié des donateurs disposés à aider le Libéria à atteindre ces objectifs.

9. Avec la réduction rapide des effectifs de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), la mission a constaté que la priorité des priorités pour la Sierra Leone était de se préparer à assumer entièrement sa propre sécurité. À plus long terme, il faut remédier aux causes sous-jacentes du conflit, créer des débouchés

économiques et nouer de bonnes relations avec les pays voisins. On estime généralement que l'ancien Président libérien Charles Taylor doit être jugé par le Tribunal spécial pour la Sierra Leone avant qu'il puisse y avoir de réconciliation durable.

10. La mission a félicité le Président Henrique Rosa de la Guinée-Bissau des progrès remarquables réalisés sur la voie de la démocratie et de la bonne gouvernance depuis le coup d'État de septembre 2003. Il était toutefois manifeste que le Gouvernement avait cruellement besoin d'un supplément d'aide financière et technique pour pouvoir respecter les priorités annoncées. La mission espère que les donateurs fourniront ces ressources et engage vivement le Gouvernement à s'en tenir à ses principes et à réaliser et asseoir efficacement la transition.

11. Pendant toute la durée de son séjour, la mission est revenue à de nombreuses reprises sur plusieurs grands sujets de préoccupation du Conseil de sécurité : droits de l'homme, rôle de la femme et autres questions liées à l'égalité des sexes, enfants soldats, problèmes humanitaires, mouvements transfrontières d'armes et de mercenaires, traite d'êtres humains, réconciliation, justice et état de droit. Ces thèmes représentaient également les préoccupations dont des organisations non gouvernementales avaient fait part à la mission lors d'une réunion préparatoire tenue à New York. La mission a affirmé à tous ses interlocuteurs qu'il fallait s'attaquer à ces problèmes afin d'aborder les causes profondes de conflit dans la région et ainsi instaurer une paix et un développement durables.

II. Travaux de la mission

12. La mission a eu des entretiens approfondis avec les principaux acteurs nationaux et internationaux, dont le Président en exercice de la CEDEAO, le Président du Ghana, et les chefs d'État ou de gouvernement de Côte d'Ivoire, du Libéria, de la Sierra Leone, du Nigéria, de la Guinée-Bissau et de la Guinée, les Présidents de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire et de Guinée-Bissau, des ministres, le Secrétaire exécutif de la CEDEAO, le Groupe de contact international pour le Libéria, le Comité de suivi en Côte d'Ivoire, le Procureur et le Greffier du Tribunal spécial pour la Sierra Leone, le Président de la Commission vérité et réconciliation pour la Sierra Leone, les équipes de pays des Nations Unies, des membres du corps diplomatique et des représentants d'organisations de la société civile. Des réunions préparatoires avaient eu lieu à New York pour examiner les objectifs de la mission avec des représentants des pays à visiter ainsi qu'avec des organisations non gouvernementales présentes en Afrique de l'Ouest.

III. Activités et constatations de la mission

Côte d'Ivoire

13. La mission a fait part au Président Gbagbo et à d'autres interlocuteurs de Côte d'Ivoire et d'ailleurs des vives inquiétudes du Conseil de sécurité devant l'échec du processus de paix, l'impasse dans laquelle se trouve l'application de l'Accord de Linas-Marcoussis et la paralysie du gouvernement de réconciliation nationale. Le Président du Ghana, M. John Kufuor, Président en exercice de la CEDEAO, a informé la mission, à Accra, que le minisommet des chefs d'État du Nigéria, du

Ghana et du Togo tenu le 20 juin 2004 à Abuja sous la présidence de la CEDEAO avait arrêté plusieurs mesures à prendre par le Président Gbagbo ainsi que par la CEDEAO pour chercher à sortir de l'impasse politique. Le même jour, le Président Gbagbo s'est adressé à la nation pour annoncer son intention de demander à l'Assemblée nationale d'accélérer l'examen et l'adoption des réformes législatives fondamentales prévues par l'Accord de Linas-Marcoussis. Le Président a également engagé tous les signataires de l'Accord à reprendre le dialogue afin de relancer le Gouvernement de réconciliation nationale. Il a été convenu qu'un sommet de suivi réunirait en juin les trois principaux dirigeants de l'opposition, l'ancien Président Bédié, l'ancien Premier Ministre Alassane Ouattara et le chef des Forces nouvelles, M. Guillaume Soro. À Abuja, au Nigéria, la mission a été informée que les parties ivoiriennes débattaient toujours de la convocation d'une réunion de réconciliation entre le Président Gbagbo et le groupe des sept partis politiques signataires de l'Accord de Linas-Marcoussis. Malheureusement, cette réunion de réconciliation, qui a eu lieu les 29 et 30 juin à Abidjan, n'a pas permis de dégager un accord sur la reprise du fonctionnement normal du gouvernement de réconciliation nationale.

14. La mission a fait valoir au Président Gbagbo et à toutes les parties qu'il leur incomrait au premier chef de rétablir la paix et la stabilité dans le pays. La communauté internationale était disposée à soutenir leurs efforts dans le cadre d'un contrat authentique. La mission a également engagé les parties ivoiriennes à faire preuve d'une véritable volonté politique et de sens des responsabilités en honorant les obligations que leur impose l'Accord de Linas-Marcoussis. La mission a souligné que l'Accord demeurerait le seul cadre permettant le retour à la normale dans le pays et que le Conseil de sécurité envisagerait des mesures ciblées appropriées à l'encontre de quiconque ferait obstacle à son application. L'approche du Conseil était positive, mais résolue; il préférerait ne pas avoir à prendre de mesures contre des particuliers, mais il le ferait au besoin.

15. À ce propos, la mission a défini trois mesures concrètes indispensables à la relance du processus de paix et à la réalisation de l'objectif final d'élections libres, régulières et transparentes en octobre 2005. Premièrement, le Gouvernement de réconciliation nationale devra être reconstitué pour reprendre ses travaux sans plus tarder et définir un échéancier détaillé pour l'application de l'Accord de Linas-Marcoussis. Deuxièmement, le Gouvernement devrait prendre les mesures voulues pour accélérer l'adoption à l'Assemblée nationale des réformes politiques fondamentales prévues dans l'Accord. Cela contribuerait à dissiper la méfiance entre les parties, créerait un environnement favorable à l'application du programme de DDR et faciliterait le rétablissement de l'administration civile dans l'ensemble du pays. Troisièmement, les parties ivoiriennes devraient dépasser leurs ambitions personnelles pour agir de concert afin de construire un avenir meilleur pour le pays. Elles devraient s'engager à entretenir un dialogue de haut niveau sans préalable. Le Président Gbagbo et le Premier Ministre Seydou Diarra pourraient à cet égard apporter une contribution utile.

16. La mission a également souligné que les agressions contre le personnel et les biens de l'Organisation des Nations Unies étaient absolument inacceptables et devaient cesser, d'autant que l'ONUCI avait été créée à la demande expresse du Gouvernement ivoirien et de la CEDEAO pour soutenir le processus de paix. La mission a également affirmé qu'elle souhaitait que l'accord sur le statut des forces soit signé sans retard entre le Gouvernement et l'ONU et que la radio des Nations Unies commence à émettre pour expliquer à tous les Ivoiriens le mandat de

l'ONUCI et le rôle de l'Organisation dans l'aide à l'application de l'Accord de Linas-Marcoussis. La mission a précisé que la communauté internationale ne tolérerait pas l'impunité en Côte d'Ivoire et que tous les responsables de violations flagrantes des droits de l'homme auraient à répondre individuellement de leurs actes. La création récente de la Commission d'enquête internationale chargée d'examiner toutes les allégations de violations des droits de l'homme commises depuis les événements de septembre 2002 a été rappelée aux parties.

17. Les parties ivoiriennes ont été unanimes à reconnaître que la méfiance qu'elles entretenaient entre elles avait gravement entravé l'application de l'Accord de Linas-Marcoussis. Certaines ont imputé l'impasse politique aux tentatives du Gouvernement de retarder l'adoption des réformes politiques fondamentales prévues dans l'Accord ou de présenter des propositions de loi au sujet de ces réformes qui diluaient l'esprit et la lettre de l'Accord. D'autres ont attribué l'impasse à des tentatives, au moyen d'une interprétation tendancieuse de l'Accord de Linas-Marcoussis, de priver le Président Gbagbo de ses prérogatives constitutionnelles en faveur du Premier Ministre Seydou Diarra.

18. Les parties ivoiriennes ont cependant été quasi unanimes à se déclarer prêtes à reprendre le dialogue pour relancer le Gouvernement de réconciliation nationale. Le Président Gbagbo a confirmé les assurances du Premier Ministre Seydou Diarra que a) l'Accord sur le statut des forces serait signé avant la fin juin 2004; b) les modalités techniques seraient mises au point au cours de la première semaine de juillet 2004 au plus tard afin de permettre à la radio de l'ONUCI de commencer à émettre; et c) d'après un nouveau calendrier d'application des dispositions de l'Accord de Linas-Marcoussis, toutes les réformes législatives envisagées déposées devant l'Assemblée nationale (composition de la Commission électorale indépendante, nationalité et réforme foncière) seraient adoptées par l'Assemblée d'ici au 28 juillet 2004. Le Président Gbagbo a promis à la mission, en présence du Premier Ministre et du Président de l'Assemblée nationale, qu'il convoquerait une session extraordinaire de l'Assemblée au cas où celle-ci n'adopterait pas les propositions de loi pour cette date. Il a toutefois précisé que, ainsi que le prévoit la Constitution ivoirienne, la proposition de loi relative à l'article 35 sur la question de l'éligibilité ne serait déposée qu'après la réunification du territoire national, c'est-à-dire à l'issue du programme de DDRR et une fois que l'autorité de l'État aurait été rétablie dans l'ensemble du pays. La mission a marqué son désaccord avec cette affirmation et a regretté à de nombreuses reprises l'absence de confiance entre les parties, qui les avait conduites à poser des préalables à l'application des éléments clefs de l'Accord de Linas-Marcoussis.

Observations et recommandations

19. La mission a convenu que l'absence de règlement de l'impasse politique en Côte d'Ivoire aurait pour effet non seulement de provoquer une catastrophe socioéconomique et humanitaire de grande ampleur et de compliquer la division actuelle du pays entre le Nord et le Sud, mais aussi de déstabiliser toute la sous-région. Dans le même temps, la mission a constaté des perspectives encourageantes de progrès dans le processus de paix, en particulier la volonté des parties ivoiriennes de reprendre le dialogue et la disposition des acteurs régionaux, y compris les dirigeants d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale, à leur prêter assistance dans ce domaine. La présence du Premier Ministre et du Président de l'Assemblée

nationale lors de la rencontre de la mission et du Président Gbagbo est un signe de l'instauration de la confiance entre les parties.

20. La mission a constaté que le commandant de la force de l'ONUCI s'inquiétait que, contrairement à celles de la force française Licorne, les règles d'engagement de la mission ne lui permettent pas de faire usage de la force pour surveiller le cessez-le-feu et assurer la protection des civils menacés de violence physique imminente dans la zone de confiance. Du fait de cette discordance, il était difficile aux deux forces de collaborer efficacement, ainsi que cela avait été prévu, dans le cadre d'opérations pouvant requérir l'usage de la force.

21. **La mission recommande que :**

a) **Le Président Gbagbo et le Premier Ministre Seydou Diarra consultent à titre prioritaire tous les signataires de l'Accord de Linas-Marcoussis pour rechercher le meilleur moyen de reconstituer et de relancer le Gouvernement dans les meilleurs délais, notamment en appliquant d'urgence des mesures d'instauration de la confiance. Il s'agirait notamment d'arrêter un échéancier concret pour l'application de l'Accord et de veiller à ce que les propositions de loi sur les réformes politiques déposées à l'Assemblée nationale soient adoptées pour le 28 juillet 2004, conformément aux garanties données par le Président Gbagbo. Ces lois devraient être conformes à l'esprit et à la lettre de l'Accord de Linas-Marcoussis;**

b) **Toutes les parties ivoiriennes, en particulier le Président Gbagbo et les trois principaux chefs de l'opposition, s'engagent à nouer un dialogue de haut niveau sans préalable;**

c) **Le Gouvernement prenne toutes les mesures nécessaires pour mettre un terme à tous les actes d'hostilité ou de provocation contre l'ONUCI et tous les représentants des Nations Unies, notamment en démobilisant toutes les milices. Des garanties analogues devraient être données à tous les éléments étrangers présents dans le pays, y compris la force française Licorne;**

d) **Des troupes supplémentaires soient déployées pour porter dans les meilleurs délais les effectifs de l'ONUCI à leur niveau autorisé, lui permettant ainsi d'établir sa présence dans l'ensemble du pays. Il serait bon que le Département des opérations de maintien de la paix indique au Conseil si le mandat de l'ONUCI est suffisamment défini pour permettre un réaménagement des règles d'engagement de la mission afin d'autoriser l'usage de la force dans le contrôle du cessez-le-feu dans la zone de confiance;**

e) **Le Gouvernement honore son engagement d'autoriser la radio de l'ONUCI à émettre au début de juillet de façon que la mission puisse dissiper le climat de désinformation qui règne au sujet de son mandat et désamorcer la campagne de médias de la haine;**

f) **Le Comité de suivi collabore étroitement avec le Gouvernement de réconciliation nationale et la CEDEAO pour contrôler la stricte application par les parties de l'échéancier détaillé d'application de l'Accord de Linas-Marcoussis qui doit être convenu;**

g) **Le Représentant spécial du Secrétaire général et l'équipe de pays des Nations Unies continuent de travailler en étroite collaboration avec les organismes de la société civile, en particulier les associations féminines, afin**

d'intégrer leurs préoccupations dans l'action menée par l'ONUCI et les autres parties pour faire progresser le processus de paix. Une attention particulière devrait être accordée à l'intégration d'une perspective sexospécifique dans les activités de l'ONUCI;

h) Le Gouvernement veille à ce que les auteurs de violations des droits de l'homme découlant des événements qui se sont produits à Abidjan du 25 au 27 mars 2004, qui ont été établis par le rapport de la Commission d'enquête du Haut Commissariat aux droits de l'homme, soient identifiés et traduits en justice;

i) Les parties ivoiriennes s'engagent à coopérer sans réserve avec la Commission d'enquête internationale récemment créée pour examiner les cas de violations des droits de l'homme commises depuis septembre 2002. Lorsque la Commission aura déposé son rapport, le Gouvernement devrait faire en sorte que les auteurs des violations des droits de l'homme soient identifiés et traduits en justice. Le Conseil de sécurité devrait encourager à cet effet la communauté internationale à fournir une aide aux autorités judiciaires ivoiriennes;

j) Le Gouvernement continue de garantir la liberté de mouvement et d'action des organismes humanitaires et la protection des civils, en particulier des groupes vulnérables tels que les enfants et les femmes. Les mesures requises devraient être prises pour éliminer tous les barrages routiers;

k) Ainsi que le prévoit son mandat, l'ONUCI entreprenne d'aider les parties ivoiriennes à préparer les prochaines élections générales, notamment en mettant en place une composante électorale dotée d'effectifs appropriés et suffisamment équipés;

l) La mission félicite les dirigeants de la CEDEAO du rôle important qu'ils ont joué pour sortir de l'impasse politique en Côte d'Ivoire et les engage à continuer d'épauler les parties ivoiriennes en faisant en sorte qu'elles honorent leurs engagements récents de reprendre le dialogue, relancer le Gouvernement de réconciliation nationale et accélérer l'examen et l'adoption, par l'Assemblée nationale, des réformes législatives prévues dans l'Accord de Linas-Marcoussis et dont elle est déjà saisie. La mission recommande également que les dirigeants de la CEDEAO envisagent de convoquer un minisommet de suivi pour examiner l'état d'avancement de l'application des mesures concrètes convenues par les parties;

m) Le Conseil de sécurité suit de près le respect des engagements pris par le Président Gbagbo et les autres parties ivoiriennes devant la mission, en particulier pour ce qui est de l'adoption de lois le 28 juillet au plus tard et du règlement, au début de juillet, des questions de l'accord sur le statut des forces et des émissions de la radio de l'ONUCI. Le Conseil devrait envisager des mesures ciblées à l'encontre des personnes qui font obstacle à l'exécution de ces engagements ou de l'Accord de Linas-Marcoussis ou qui ne respectent pas les engagements qu'ils ont pris vis-à-vis de la mission.

Libéria

22. La mission a été frappée par les progrès accomplis au Libéria depuis l'entrée en fonctions du Gouvernement national de transition et le déploiement de la Mission

des Nations Unies au Libéria (MINUL) en octobre 2003. Elle a cependant constaté que les exigences de la reconstruction et de la consolidation de la paix étaient telles que la communauté internationale devait rester encore activement présente dans le pays pendant quelque temps. La mission a souligné auprès de tous ses interlocuteurs la nécessité de dépasser les conflits entre les factions et d'œuvrer ensemble, de manière constructive, pour l'avenir du Libéria. Elle a relevé aussi que les donateurs devaient s'efforcer d'honorer leurs engagements. **La mission engage instamment les donateurs à honorer les annonces de contributions qu'ils ont faites à la Conférence internationale des donateurs sur le Libéria en février 2004.**

23. La mission a relevé un certain nombre de priorités immédiates pour le Libéria, la plus urgente étant l'instauration de la sécurité. Elle s'est félicitée de l'imminence du déploiement de la MINUL dans tout le pays et du démarrage de la formation de la nouvelle police libérienne. **Compte tenu des informations récentes faisant état de mouvements transfrontières non autorisés, la mission recommande que la MINUL accorde une attention particulière au contrôle des frontières du Libéria.**

24. Compte tenu de l'importance que revêt le rétablissement de l'autorité gouvernementale sur toute l'étendue du territoire, la mission se félicite du déploiement des spécialistes des affaires civiles dans les ministères et les entreprises paraétatiques ainsi qu'en dehors de Monrovia et recommande que le reste du personnel civil autorisé, y compris les spécialistes des droits de l'homme, soit recruté et affecté le plus tôt possible. De nombreux interlocuteurs ont souligné la nécessité de réformer le secteur de la sécurité et de rétablir la justice et l'état de droit, certains ministres du Gouvernement national de transition estimant qu'il fallait, en priorité, doter les services de maintien de l'ordre des moyens nécessaires et assurer la formation des agents. La mission se félicite de la contribution fournie par les États-Unis d'Amérique dans ce domaine et encourage les donateurs à renforcer leurs interventions.

25. De nombreux interlocuteurs ont souligné que la mise en œuvre effective du désarmement, de la démobilisation, de la réhabilitation et de la réinsertion constituait une condition préalable à l'instauration de la stabilité et à la tenue des élections. Près de 50 000 combattants ont déjà déposé les armes, des dispositions spéciales ayant été prises pour les femmes et les enfants. La mission a reçu l'assurance que le nombre visiblement élevé des combattants par rapport à celui des armes résultait du fait que les combattants avaient souvent partagé les mêmes armes. En réponse à la préoccupation exprimée par la mission au sujet de la différence entre le Libéria et la Côte d'Ivoire concernant les primes versées aux combattants qui rendaient leurs armes, le Représentant spécial du Secrétaire général a indiqué que la question avait été abordée en Côte d'Ivoire avec la Commission nationale de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, qui mettait en œuvre un programme ivoirien et non un programme des Nations Unies. Parmi les tâches qui s'imposaient encore figuraient le rapatriement des combattants étrangers, que la MINUL avait commencé à examiner avec d'autres missions des Nations Unies dans la sous-région, et l'offre de perspectives de réinsertion pour quelque 60 000 ex-combattants.

26. D'une manière générale, au Libéria comme ailleurs dans la sous-région, les interlocuteurs de la mission ont relevé avec préoccupation que le désarmement et la démobilisation bénéficiaient de ressources considérables, tandis que la réinsertion et

la réhabilitation, financées grâce à des contributions volontaires, n'étaient pas suffisamment planifiées et financées. Les représentants de la société civile ont déclaré que, pour être effective, la réinsertion devait associer les communautés dans leur ensemble, y compris les non-combattants. **La mission juge que la réinsertion doit bénéficier d'un financement suffisant, assuré en temps voulu, et engage instamment les donateurs à verser des contributions généreuses, notamment au fonds d'affectation spéciale établi par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).** Compte tenu de l'importance que revêt la coordination, la mission s'est félicitée de la mise en place d'un groupe mixte de mise en œuvre de la réinsertion comprenant toutes les parties prenantes.

27. Tous les interlocuteurs de la mission sont convenus de la nécessité de tenir des élections libres, justes et transparentes au plus tard en octobre 2005. La Commission nationale électorale récemment reconstituée sera chargée d'organiser les élections, l'ONU assurant la coordination de l'assistance technique nécessaire et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union africaine et l'Union européenne fournissant des observateurs. Le Président Bryant a déclaré qu'il était essentiel de renforcer les capacités financières, techniques et logistiques de la Commission. Le Président et les membres de la Commission ont décrit les tâches qui les attendaient, à savoir, notamment, les inscriptions sur les listes électorales, l'éducation civique (particulièrement dans les zones rurales) et, surtout, l'organisation et la tenue des élections. Si le Gouvernement national de transition a versé des fonds et si des annonces de contributions ont été faites par les donateurs, la Commission connaît encore de graves problèmes de ressources : par exemple, les bureaux électoraux de districts ont tous été détruits et la Commission ne dispose que d'un véhicule. **La mission encourage les donateurs à appuyer la mission vitale de la Commission nationale électorale en lui apportant des contributions financières et techniques et souligne combien il importe d'aider les femmes à préparer leur participation aux élections.** Les membres du Gouvernement national de transition ont évoqué les incidences que pouvait avoir la réinstallation des ex-combattants libériens rapatriés pour le processus électoral.

28. Le Président Bryant et les ministres du Gouvernement national de transition ont souligné combien il importait de lever les sanctions qui frappent le bois et les diamants afin que le Libéria puisse disposer des ressources nécessaires à sa reconstruction. Plusieurs représentants de la société civile ont cependant fait valoir qu'il convenait de maintenir les sanctions jusqu'à ce que la responsabilisation et la transparence soient pleinement garanties et jusqu'à ce que le Gouvernement national de transition ait la pleine maîtrise des secteurs du bois et des diamants. La mission a rappelé la volonté du Conseil de sécurité de voir lever les sanctions dès que les conditions stipulées dans la résolution 1521 (2003) seraient remplies et s'est félicitée des mesures que le Gouvernement national de transition avait prises ou envisageait de prendre pour gérer les fonds publics selon les normes les plus élevées, préparer son adhésion au Processus de Kimberley et réglementer le secteur du bois. Elle a précisé que l'interdiction frappant les diamants pourrait être levée lorsque le Libéria disposerait d'un système de certification des diamants vérifiable sur le plan international, ce qui ouvrirait la voie à une adhésion du pays au Processus de Kimberley. **La mission recommande que le Gouvernement national de transition continue d'œuvrer à la réalisation des objectifs figurant dans son plan d'action sur le bois, y compris la gestion transparente des revenus de l'État; encourage le Processus de Kimberley et le Conseil supérieur du diamant**

d'Anvers (Belgique) à coopérer avec le Gouvernement national de transition à l'élaboration d'un système de certification des diamants; engage instamment les donateurs à appuyer ces démarches; et attend avec intérêt l'évaluation de ces démarches, qui sera menée par le Groupe d'experts chargé d'étudier les violations des sanctions imposées au Libéria. Le Représentant spécial Klein a par ailleurs réitéré sa proposition visant à ce que la MINUL soit mandatée pour jouer un rôle plus actif dans le contrôle de l'application des sanctions. **La mission recommande au Conseil d'étudier cette proposition.**

29. Le Président Bryant a souligné que la croissance économique et les possibilités d'emploi que favoriseraient notamment les investissements privés et le développement des infrastructures seraient déterminantes pour la paix et la stabilité à long terme du Libéria ainsi que pour la réduction des risques de reprise du conflit. Les représentants de la société civile ont exprimé leur préoccupation face à la persistance du phénomène de la corruption. **La mission a jugé qu'il était essentiel d'éliminer la corruption. La mission encourage le Gouvernement national de transition à continuer d'adopter les mesures nécessaires pour lutter contre la corruption et à rechercher les moyens d'attirer les investissements privés, en coopération avec les donateurs et les partenaires du développement.**

30. La mission a pris conscience des difficultés que pose l'apport de l'aide humanitaire au Libéria, compte tenu notamment du fait que quelque 350 000 réfugiés libériens doivent être rapatriés d'autres pays de la sous-région au plus tard en octobre 2005. **La mission encourage les donateurs à verser rapidement des contributions, particulièrement au Programme alimentaire mondial (PAM) et au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).** La mission a souligné l'importance que revêtait la coordination entre la MINUL, les organismes d'aide humanitaire et les organisations non gouvernementales et s'est félicitée du fait que le Représentant spécial adjoint pour les affaires humanitaires remplisse aussi les fonctions de Représentant résident du PNUD et de Coordonnateur résident pour les affaires humanitaires.

31. Le Président Bryant et le Représentant spécial du Secrétaire général ont estimé que la stabilité régionale était essentielle à la sécurité du Libéria, en relevant que les États membres de l'Union du fleuve Mano, réunis en sommet à Conakry le 20 mai 2004, ont adopté des mesures visant à renforcer la sécurité, telles que l'organisation de patrouilles communes aux frontières. Ils se sont toutefois déclarés préoccupés par de récents mouvements transfrontières non autorisés. Le Représentant spécial du Secrétaire général a déclaré que la MINUL coopérait avec d'autres missions de l'ONU dans la sous-région en vue de mieux faire face aux problèmes transfrontières tels que les mouvements d'armes et de mercenaires et la traite de personnes. Des progrès avaient déjà été accomplis dans les domaines de la logistique, des liaisons militaires, ainsi que du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion. Une coordination similaire avait été amorcée avec la CEDEAO. **La mission recommande que la MINUL poursuive cette action et attend avec intérêt les prochaines recommandations du Secrétaire général relatives à une meilleure utilisation des ressources de l'Organisation dans la sous-région. Elle encourage par ailleurs les pays membres de l'Union du fleuve Mano à s'acquitter des engagements auxquels ils ont souscrit lors de leur dernier sommet.**

32. La mission a abordé, avec les interlocuteurs de plusieurs pays, la question de l'avenir de l'ancien Président Taylor. Si certaines parties, notamment des

représentants des organisations de la société civile, ont réclamé que l'ancien Président soit traduit devant le Tribunal spécial pour la Sierra Leone, d'autres ont exprimé la crainte que cette mesure ne compromette le processus de paix au Libéria. La mission a souligné auprès de toutes les parties qu'il ne pouvait y avoir d'impunité, s'agissant des violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire, et qu'avec le retour de la stabilité les arguments en faveur du jugement de l'ancien Président Taylor tendraient à s'imposer.

Sierra Leone

33. La mission a constaté avec satisfaction les progrès notables accomplis dans le cadre du processus de consolidation de la paix en Sierra Leone, lesquels sont attestés par la tenue d'élections locales (les premières en 32 ans), le transfert progressif de la responsabilité de la sécurité dans les provinces du nord et du sud des mains de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone à celles du Gouvernement et la consolidation progressive de l'autorité de l'État. La MINUSIL est donc allée de l'avant avec son plan d'ajustement, de réduction des effectifs et de retrait.

34. Les gains restent cependant précaires et la tâche qui attend le Gouvernement est considérable compte tenu des incertitudes qui règnent au niveau national, telles que le chômage généralisé, l'issue des affaires actuellement jugées par le Tribunal spécial pour la Sierra Leone et l'établissement d'un plein contrôle sur le secteur de l'exploitation des diamants, et des menaces extérieures liées aux débordements d'autres conflits dans la région. Aussi, le Président Kabbah a-t-il accueilli favorablement la décision du Conseil de sécurité de maintenir une présence résiduelle dans le cadre de la MINUSIL pour une période initiale de six mois, à compter de janvier 2005, et escompte que cela laissera le temps à l'armée et aux forces de police sierra-léonaises de se doter de capacités et de ressources suffisantes pour assumer la pleine responsabilité de la sécurité nationale. **La mission souligne l'importance de cet objectif et encourage les donateurs à contribuer à la restructuration et au renforcement des forces de sécurité, y compris pour ce qui est de l'infrastructure et du matériel.**

35. La mission a souligné qu'il fallait s'attaquer aux causes profondes du conflit, notamment en mettant en œuvre une stratégie de réduction de la pauvreté, en continuant à consolider l'autorité des pouvoirs publics dans l'ensemble du pays et en luttant contre la corruption. Plusieurs interlocuteurs ont appelé l'attention sur l'importance qu'il y avait à régler les principaux problèmes socioéconomiques, qui, si l'on n'y prenait garde, risquaient de mettre à mal la sécurité du pays. Tous se sont accordés à dire que la croissance économique et la création d'emplois, en particulier pour les jeunes, étaient cruciales. Le départ de la MINUSIL en 2005 aurait des répercussions négatives sur l'économie du pays, tout au moins à court terme. Une croissance soutenue était indispensable pour contrebalancer ces effets négatifs et permettre à la Sierra Leone de sortir de la pauvreté. Le Président Kabbah a estimé qu'il était important que les partenaires de développement, en particulier l'Union européenne, apportent rapidement une aide à la Sierra Leone. **La mission encourage les partenaires de développement de la Sierra Leone à verser sans tarder les contributions qu'ils ont annoncées.**

36. Il est vital pour le Gouvernement de reprendre le contrôle de l'exploitation des ressources en minerais et en particulier de l'exploitation des diamants. La mission a appris que les exportations officielles de diamants entre janvier et juin 2004 avaient atteint 54 millions de dollars contre 9 millions de dollars en 2000, grâce à une augmentation des activités d'exploitation officielles, la reprise de l'exploitation de kimberlite à Koidu et l'entrée en vigueur du Système de certification du Processus de Kimberley.

37. La mission s'est rendue dans les locaux du Tribunal spécial pour la Sierra Leone et a félicité le Procureur et le Greffier des progrès accomplis depuis sa dernière visite. La salle d'audience a été construite et les premiers procès ont commencé le 3 juin 2004 avec le procès collectif des anciens membres des Forces de défense civile et de leur chef, Hinga Norman. La mission a jugé concluant l'appui constant apporté par la MINUSIL dans les domaines de la sécurité, de la logistique et des relations publiques. Elle s'est également félicitée du fait que la Sierra Leone disposerait d'installations modernes et pourrait compter sur le précieux savoir-faire acquis par les Sierra-Léonais qui apportent actuellement leur concours au Tribunal une fois que celui-ci aurait achevé ses travaux.

38. Le Procureur a fermement défendu l'idée que la justice exigeait que l'ancien Président Charles Taylor soit déféré devant le Tribunal pour y être jugé. D'après le Statut du Tribunal, le principe de l'immunité des chefs d'État ne s'appliquait pas en l'espèce. Le Procureur a confirmé que les chefs d'accusation formulés contre l'ancien Président Taylor ne deviendraient pas caducs après la fin des travaux du Tribunal, prévue en 2005 selon le calendrier actuel. Interrogé sur la question du recrutement des enfants soldats, le Procureur a confirmé que cela relevait du champ de compétence du Tribunal.

39. Le Président Kabbah a dit à la mission que la précarité de la situation financière du Tribunal lui semblait préoccupante et que le principe d'un financement volontaire lui avait semblé contestable dès le début. **Compte tenu de l'importance du rôle que joue le Tribunal spécial pour la Sierra Leone en vue d'instaurer une réconciliation durable ainsi que de l'efficacité avec laquelle le Tribunal s'acquitte de ses fonctions pour un coût raisonnable, la mission recommande que les donateurs, notamment ceux qui n'ont pas encore contribué au financement du Tribunal, n'épargnent aucun effort pour verser des contributions.**

40. Plusieurs interlocuteurs ont dit à la mission que les travaux du Tribunal spécial avaient des répercussions sur la stabilité de la Sierra Leone; certains ont suggéré que le Tribunal accélère ses travaux afin de les terminer avant le départ de la MINUSIL.

41. La mission s'est enquis des relations entre le Tribunal et la Commission Vérité et réconciliation. Le Procureur a dit que les deux mécanismes étaient complémentaires et jouaient tous deux un rôle crucial afin d'instaurer une paix et une réconciliation durables en Sierra Leone. Une fois que la Commission Vérité et réconciliation aura établi son rapport, la toute nouvelle Commission nationale des droits de l'homme commencera ses travaux.

42. Le Greffier a fait valoir qu'il serait souhaitable de lever l'interdiction de voyager pesant sur cinq détenus actuellement commis à la garde du Tribunal dans l'éventualité où ils devraient suivre un traitement médical à l'étranger. Cela desservirait la cause de la justice si un autre détenu venait à décéder en détention,

comme cela a été le cas de Foday Sankoh. **La mission recommande que le Comité des sanctions concernant la Sierra Leone examine la proposition.**

Guinée-Bissau

43. La mission s'est rendue en Guinée-Bissau en compagnie du Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau établi par le Conseil économique et social et du Groupe des amis de la Guinée-Bissau (voir l'annexe pour la liste des participants). Les évaluations et recommandations exposées ci-après sont communes aux trois groupes de participants.

44. La mission a noté avec satisfaction les progrès notables accomplis dans le cadre de la transition politique en Guinée-Bissau et a félicité le Gouvernement des efforts faits pour répondre aux priorités les plus pressantes, telles que le versement dans les délais des sommes dues aux fonctionnaires et aux forces armées et l'adoption de mesures de responsabilisation et de transparence dans la gestion des deniers publics. Elle a également accueilli avec satisfaction la décision du Gouvernement de renforcer les partenariats et le dialogue avec le secteur privé et les organisations internationales institutionnelles, dans l'esprit de coopération préconisé par le Conseil économique et social en 2003, en vue d'accroître les recettes et de restaurer la confiance des partenaires économiques et financiers internationaux. La mission a en outre accueilli avec intérêt les observations formulées par la mission du Fonds monétaire international (FMI), qui témoignent de façon encourageante du renouvellement de l'appui envers le pays. Elle a remercié la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et la Communauté des pays de langue portugaise du soutien apporté à la transition politique en Guinée-Bissau et les a invitées à poursuivre sur cette voie.

45. La mission a exhorté le Gouvernement à continuer à faire preuve de détermination afin de consolider le processus démocratique, de promouvoir la bonne gouvernance, le respect des droits de l'homme et l'état de droit et d'instaurer, avec l'aide de la communauté internationale, des conditions propices à la tenue d'élections présidentielles libres, régulières et transparentes d'ici à mars 2005. Le Gouvernement a appelé l'attention sur le fait qu'il avait besoin d'une aide financière et technique en vue d'organiser les élections et a invité la communauté internationale à lui apporter un appui en la matière.

46. La mission a garanti au Gouvernement que la communauté internationale continuerait à appuyer les efforts de la Guinée-Bissau en recommandant à ses partenaires internationaux, aux institutions de Bretton Woods et aux autres donateurs de mettre à disposition du Gouvernement les ressources dont il a cruellement besoin pour faire face aux problèmes économiques et sociaux, compte tenu des priorités qu'il aura arrêtées.

47. La mission a pris note des préoccupations soulevées par le Gouvernement concernant les menaces transfrontières et le nombre élevé d'armes détenues par la population et recommandé que le Conseil de sécurité se saisisse de la question.

Observations et recommandations

48. De l'avis de la mission, la situation générale reste extrêmement précaire malgré les efforts appréciables qui ont été déployés pour que la transition se déroule dans le calme. Tout doit être fait pour régler un certain nombre de problèmes cruciaux, notamment : a) la transformation des forces armées en armée de métier, l'objectif étant de réduire les risques d'un nouveau conflit et d'un retour à l'instabilité; b) le renforcement des institutions publiques nationales; c) la lutte contre les inégalités sociales et économiques; d) la promotion d'un vaste dialogue politique national ouvert à tous; e) la mobilisation de ressources provenant de donateurs bilatéraux et multilatéraux, tant à l'intérieur du pays qu'à l'extérieur, en vue de faciliter le développement social et économique et de garantir le versement régulier des traitements des fonctionnaires et la solde des forces armées. La mission recommande vivement que l'appui international ne se démente pas afin que les objectifs susmentionnés puissent être atteints.

49. **La mission recommande que :**

a) **Les partenaires de développement et les donateurs, notamment les institutions de Bretton Woods et l'Union européenne, répondent généreusement aux mesures prises par le Gouvernement en apportant des ressources financières et une assistance technique suffisantes pour satisfaire les besoins les plus immédiats;**

b) **Le Gouvernement et le FMI engagent des pourparlers de vaste portée en vue de la reprise d'un programme parrainé par le Fonds;**

c) **Le PNUD continue à aider le Gouvernement à se préparer dans la perspective de la table ronde qui se tiendra à la fin de 2004;**

d) **Le Gouvernement prenne toutes les mesures possibles pour renforcer la bonne gouvernance, la démocratie et le respect de la loi et des droits de l'homme, notamment en étoffant les capacités institutionnelles, avec l'aide des partenaires internationaux;**

e) **Les partenaires bilatéraux et multilatéraux appuient la restructuration des forces armées;**

f) **Le Conseil de sécurité et le Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau établi par le Conseil économique et social continuent à suivre et à appuyer les progrès politiques, économiques et sociaux en Guinée-Bissau;**

g) **La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest tienne compte de la Guinée-Bissau dans ses politiques régionales tendant à juguler la prolifération des armes légères et les autres menaces pesant sur la sécurité dans la région.**

L'Afrique de l'Ouest : observations et recommandations

50. En 2003, la mission du Conseil de sécurité avait demandé un appui international accru à la CEDEAO. En 2004, la mission a appris avec satisfaction à la fois du Secrétaire exécutif de la CEDEAO et du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest l'élargissement du programme de collaboration entre la CEDEAO et le Bureau des Nations Unies en Afrique de l'Ouest. Ce

programme cherche à résoudre les problèmes transfrontaliers dans la sous-région, notamment plusieurs de ceux que la mission avait diagnostiqués l'an dernier : l'existence de barrages illégaux sur les grandes routes nationales et régionales (obstacles majeurs au développement économique de la région), le chômage des jeunes et la nécessité d'une assistance électorale. **La mission soutient les efforts que font ensemble l'Union européenne, le PNUD et le Bureau des Nations Unies en Afrique de l'Ouest pour constituer, dans les services du Secrétaire exécutif de la CEDEAO, une capacité de planification stratégique et opérationnelle. Elle salue également l'initiative du Bureau des Nations Unies en Afrique de l'Ouest et de la CEDEAO visant à repérer les moyens de prévenir les coups d'État et autres moyens non constitutionnels de saisir ou de garder le pouvoir, de remédier à ces abus de pouvoir, qui sont habituellement à l'origine des tentatives de coup d'état.**

51. La CEDEAO et le système des Nations Unies travaillent ensemble pour appliquer les recommandations que renferme le rapport du Secrétaire général sur les moyens de combattre les problèmes sous-régionaux et transfrontaliers en Afrique de l'Ouest (S/2004/200) et que contient aussi la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 25 mars 2004 (S/PRST/2004/7) sur des projets et activités concrets. **La mission espère qu'un rapport d'activité sur ces recommandations lui sera soumis vers la fin de 2004.**

52. Avec la fin du conflit au Libéria et grâce au début des activités de démobilisation, désarmement et réinsertion, l'utilisation d'enfants soldats dans ce pays devrait s'arrêter et pourtant le recrutement dans la région ne semble pas entièrement éliminé. **La mission demande à toutes les parties de cesser d'employer des enfants soldats, souligne qu'il faut redoubler d'efforts pour assurer la réinsertion sociale des anciens enfants soldats, et accueille avec satisfaction les efforts du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et d'autres partenaires pour renforcer le Groupe de protection de l'enfance au sein de la CEDEAO.**

53. L'an dernier, la mission avait été d'avis que le Bureau des Nations Unies en Afrique de l'Ouest devait être renforcé par des ressources fournies par les Nations Unies ou par les États Membres et que cette coopération avec la CEDEAO devait encore être renforcée. Le Bureau, dont les effectifs de sept administrateurs sont désormais au complet, pourrait remplir son mandat plus efficacement s'il avait des ressources plus abondantes. **Comme il a des activités très diverses et comme la démarche régionale appliquée aux conflits et autres problèmes qui affectent l'Afrique de l'Ouest doit être cohérente, la mission recommande de lui fournir rapidement des ressources supplémentaires.**

54. Dans la déclaration de son président en date du 25 mars 2004, le Conseil de sécurité avait souligné qu'il importait que les programmes de démobilisation, de désarmement et de réinsertion soient élaborés et exécutés dans une optique régionale. La mission approuve tout à fait cette démarche, étant donné la porosité des frontières entre les États et la facilité avec laquelle armes et combattants circulent dans la région. La mission recommande que le Bureau continue à travailler avec les missions des Nations Unies dans la région afin d'harmoniser les divers programmes de démobilisation, désarmement, et réinsertion qui y sont entrepris et d'éliminer les différences qu'ils pourraient présenter, et notamment des disparités majeures dans le paiement des armes récupérées. **La mission souligne qu'il faut**

inclure dans l'optique régionale en matière de démobilisation, désarmement et réinsertion, non seulement les pays qui sortent d'un conflit, mais également ceux qui ont été gravement touchés par les conflits dans des pays voisins, et en particulier la Guinée, le Mali et le Burkina Faso.

55. La mission a appris avec satisfaction que la CEDEAO prévoyait de rendre plus rigoureux le moratoire sur les importations, exportations et fabrications d'armes légères, signé à Abuja le 31 octobre 1998, et de le remplacer par une convention à caractère obligatoire. **La mission demande aux pays à partir du territoire desquels sont exportées des armes vers l'Afrique de l'Ouest de réexaminer plus scrupuleusement la délivrance de certificats d'utilisation finale et de prendre les mesures voulues contre ceux qui violent la législation nationale ou les sanctions des Nations Unies à ce sujet. La mission trouverait utile les recommandations du Secrétaire général sur les mesures que le Conseil de sécurité pourrait envisager de prendre pour réduire la prolifération des armes légères dans la sous-région.**

56. La mission est encouragée par les efforts que font les pays d'Afrique de l'Ouest pour accroître la capacité de maintien de la paix de la sous-région en établissant, dans le cadre d'une stratégie plus vaste menée par l'Union africaine, une force africaine en attente pouvant être déployée plus rapidement. **Elle demande qu'une assistance, en particulier en matière de capacité de transport et autre assistance logistique, soit fournie par des pays et institutions donateurs en plus grand nombre, notamment par le canal de centres de formation tels que le Centre international Kofi Annan pour le maintien de la paix, à Accra.**

57. La mission a constaté qu'il importait beaucoup de développer une stratégie efficace de prévention des conflits. **Elle encourage la CEDEAO à élaborer une telle stratégie en travaillant avec le Bureau des Nations Unies de l'Afrique de l'Ouest et en prenant en considération les recommandations de la récente mission d'évaluation dépêchée par les Nations Unies et l'Union européenne.**

58. De nombreux interlocuteurs ont fait part de l'inquiétude que leur inspiraient certains problèmes qui se posaient le long des zones frontalières de certains pays d'Afrique de l'Ouest et le fait que ces zones étaient souvent les premières touchées par les conséquences de l'instabilité d'un pays voisin. Les régions particulièrement sensibles à cet égard sont la province de Guinée forestière (en Guinée) qui jouxte la Sierra Leone, le Libéria et la Côte d'Ivoire, et les départements du Mali et du Burkina Faso qui sont limitrophes de la Côte d'Ivoire. **La mission recommande que le système des Nations Unies travaille sur des stratégies cohérentes en coopération avec les gouvernements concernés pour résoudre un large ensemble de problèmes qui se posent dans ces zones afin de prévenir une propagation des conflits.** Ces stratégies feront appel au Bureau des Nations Unies en Afrique de l'Ouest, au Bureau du Coordonnateur des affaires humanitaires, au Secrétariat de l'ONU, aux équipes des Nations Unies dans les pays concernés, à l'Union européenne et aux autres partenaires de développement, ainsi qu'aux opérations de paix des Nations Unies dans les pays qui, dans une large mesure, exportent l'insécurité.

59. Dans plusieurs pays, la mission a entendu des interlocuteurs préoccupés par les mouvements transfrontaliers non autorisés venant des pays voisins. La mission convient qu'il faut poursuivre l'action menée pour prévenir ces mouvements transfrontaliers non autorisés, qui demeurent une cause de préoccupation et un

facteur potentiellement déstabilisant. **Elle demande donc instamment à tous les pays de la sous-région d'assurer des contrôles aux frontières afin de réduire ces mouvements, et demande instamment aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies de prêter spécialement attention à la surveillance des zones frontalières.** Le Président guinéen a assuré la mission que les forces de sécurité guinéennes patrouillaient les frontières de la Guinée et confisquaient les armes légères dans les zones frontalières.

60. La réponse donnée aux appels humanitaires groupés, pour la région, a souvent été bien modeste. **La mission demande instamment aux donateurs d'accroître leurs contributions en réponse à ces appels. Elle encourage également à donner un appui plus grand aux organisations de la société civile ouest-africaine, en particulier aux associations de femmes, afin de les aider à jouer un rôle plus décisif dans la promotion de la paix et du développement durable.**

61. La progression alarmante de l'épidémie de sida dans certaines parties de la région, exacerbée par les divers conflits, figure aussi parmi les préoccupations évoquées au cours de la mission. La question de la poliomyélite a été soulevée par le Président Obasanjo, lequel a déclaré inexcusable le fait que l'État de Kano, dans son pays, ne pourvoie pas aux vaccinations antipolio, mais que la question serait rapidement résolue.

62. De nombreux interlocuteurs ont souligné qu'il fallait créer des emplois et des possibilités économiques en Afrique de l'Ouest, car c'était un moyen essentiel d'assurer durablement la paix. Sans de tels emplois, les pays risquaient de retomber dans une situation de conflit, en particulier après le départ des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. La mission souligne qu'il faut que les pays de la région, travaillant avec leurs partenaires internationaux, fassent tout pour créer un climat plus favorable à l'investissement. Sans des investissements privés et publics considérablement accrus en Afrique de l'Ouest, il sera difficile d'atteindre les niveaux de croissance économique nécessaires pour résoudre le problème du chômage des jeunes qui se pose de façon pressante, dans la région. **La mission recommande donc aux gouvernements de la région de faire en sorte que les pouvoirs publics rendent des comptes et agissent dans la transparence, par des mesures telles que des campagnes et des politiques vigoureuses contre la corruption.**

63. La mission convient avec un grand nombre de ses interlocuteurs qu'il ne doit pas y avoir d'impunité pour les violations des droits de l'homme les plus graves, et à l'égard de tous ceux qui ont jeté de l'huile sur le feu dans les conflits, dans leur propre pays et chez leurs voisins. **Elle exhorte le Conseil de sécurité à prendre au bon moment les mesures nécessaires, notamment en imposant des sanctions ciblées contre les individus concernés.**

64. La mission a réaffirmé son appui à une collaboration et une coordination accrues entre les missions des Nations Unies en Afrique de l'Ouest. Elle note que le groupe de travail des missions des Nations Unies, présidé par la MINUSIL, a déjà commencé à travailler. **Elle espère recevoir le rapport du Secrétaire général sur la question, et prendre connaissance des résultats des réunions régulières des représentants spéciaux du Secrétaire général dans la région.**

65. La mission est pleinement consciente du fait que l'intérêt porté par la communauté internationale aux pays qui accueillent des missions de paix des

Nations Unies ne doit pas porter préjudice aux pays de la région qui sont actuellement stables et manifestent un attachement très net aux principes d'un bon gouvernement, de la protection des droits de l'homme et des relations de bon voisinage. **Elle encourage la communauté internationale à renforcer ses partenariats avec ces pays et à continuer à les aider** afin de les donner en exemple à d'autres pays et d'inciter ces pays à poursuivre leurs efforts.

66. La mission tient à remercier chaleureusement les quatre représentants spéciaux du Secrétaire général ainsi que les autres chefs des bureaux des Nations Unies dans la région, des efforts qu'ils font pour la paix et le développement en Afrique de l'Ouest. Elle tient aussi à remercier tous les fonctionnaires des Nations Unies dans la région et les membres du Secrétariat qui l'ont accompagnée, assurant ainsi son succès.

Annexe

Mandat et composition de la mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest, 20-29 juin 2004

A. Mandat

Région

- Définir une stratégie cohérente pour les interventions de l'ONU qui iront de la prévention des conflits à la consolidation de la paix;
- Encourager la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et ses États membres à concevoir et mettre en œuvre, en coordination avec l'ONU, une stratégie sous-régionale de prévention des conflits, qui vise en particulier à résoudre des problèmes transfrontaliers;
- Évaluer le soutien pratique nécessaire pour renforcer la CEDEAO, notamment dans ses activités de prévention des conflits, de maintien de la paix et de consolidation de la paix;
- Encourager le renforcement de la coopération entre les États de la sous-région et entre la CEDEAO, l'Union du fleuve Mano et l'ONU;
- Indiquer les mesures supplémentaires à prendre pour assurer durablement la paix et la sécurité ainsi que le développement, et le rôle des donateurs en vue de faciliter ces mesures;
- Déterminer le parti à tirer de la coopération existant entre les missions des Nations Unies et les organes de l'ONU dans la sous-région, notamment par l'intermédiaire du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest;
- Évaluer les progrès accomplis dans la voie de la réalisation des objectifs du Conseil en matière de protection des civils et des enfants touchés par les conflits armés;
- Mettre l'accent sur la nécessité pour tous les pays de s'acquitter de leurs obligations en matière de droits de l'homme et de droit international humanitaire;
- Souligner le soutien qu'apporte le Conseil à la société civile, y compris les associations de femmes;
- Évaluer le rôle des sanctions et la mesure dans laquelle elles contribuent effectivement à instaurer la paix et la stabilité dans la sous-région.

Sierra Leone

- Évaluer les progrès accomplis dans la voie de l'instauration d'une sécurité et d'un développement durables, en mettant en évidence les domaines qui doivent retenir en priorité l'attention du Gouvernement et des donateurs;
- Établir des jalons pour le retrait de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) en 2005;

- Évaluer la contribution du Tribunal spécial et de la commission Vérité et réconciliation à l'élimination des causes profondes du conflit.

Libéria

- Appuyer les efforts que déploie le Gouvernement national de transition du Libéria pour reconstruire le pays et créer les conditions voulues pour des élections libres et régulières en 2005;
- Engager tous les membres du Gouvernement national de transition à œuvrer ensemble au service des objectifs communs et à s'assurer qu'aucune faction ne sape l'application de l'Accord de paix d'Accra;
- Évaluer le rôle joué par le Comité du suivi de l'application pour ce qui est d'assurer la pleine application de l'Accord de paix d'Accra;
- Examiner les progrès accomplis par la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) dans la voie de l'instauration de la sécurité et de l'accomplissement de son mandat, en particulier dans le domaine du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion;
- Évaluer les progrès accomplis en vue de satisfaire les critères établis pour la levée des sanctions.

Côte d'Ivoire

- Rappeler à chaque partie ivoirienne qu'il est de sa responsabilité de maintenir le processus de réconciliation dans la voie tracée, notamment en participant de bonne foi au Gouvernement de réconciliation nationale et aux travaux parlementaires et en entreprenant de désarmer les milices et les groupes armés, conformément à l'Accord de Linas-Marcoussis;
- Évaluer dans quelle mesure l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et le Comité de suivi contribuent à amener toutes les parties vers l'application intégrale de l'Accord de Linas-Marcoussis et la tenue d'élections crédibles et transparentes en 2005;
- Examiner les progrès accomplis en vue de l'élimination des causes profondes du conflit.

Guinée-Bissau

- Manifester le soutien du Conseil aux efforts déployés par le Gouvernement pour promouvoir la réconciliation nationale et rétablir les institutions démocratiques, notamment par des élections présidentielles libres et régulières en 2005;
- Évaluer, avec le Conseil économique et social et le Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau, les besoins prioritaires du Gouvernement et déterminer quelles autres mesures pourraient renforcer le partenariat entre le Gouvernement et la communauté internationale et encourager les donateurs à accroître leur soutien.

B. Composition

La mission était composée des membres suivants :

Emyr Jones Parry, chef de mission (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

Mourad Benmehidi (Algérie)

Ismael Gaspar Martins (Angola)

Joël W. Adechi (Bénin)

Irene Vida Gala (Brésil)

Hugo Ignacio Llanos (Chili)

Jiang Jiang (Chine)

Jean-Marc de La Sablière (France)

Stefan Delfs (Allemagne)

Sohail Mahmood (Pakistan)

Patrick Chuasoto (Philippines)

Marius Dragolea (Roumanie)

Ana Jimenez (Espagne)

Sichan Siv (États-Unis d'Amérique)

En Guinée-Bissau, la mission comptait également parmi ses membres :

Dumisani S. Kumalo (Afrique du Sud)

Crispin Grey-Johnson (Gambie)

Benedicto Fonseca Filho (Brésil)
